

Séance extraordinaire
du 20 mars 1960.

Le vingt mars mil neuf cent soixante à quatre heures trente, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^e Ernest Allary, maire.

Etaient présents :

M^e Allary, Ferret, Viollet, Philippot,
Faure, Mazière, Borderon, De Suremain, Desmaillles
Absents : M^e Lhomier, Bauchot.

Bureau d'aide Sociale.

Présents : M^e Faure, Sommerhalter, Tralbous, Durouin.
Aide Médicale M^e Martinet.

Suite à la demande d'aide médicale étudiée dans la précédente séance, M^e M^e Martinet bénéficie, en tant qu'une veuve de guerre, des prestations maladie de la sécurité sociale, laquelle prend en charge 80% des frais. Aussi le Conseil municipal et le Bureau d'aide Sociale décident à l'unanimité de venir en aide à M^e Martinet dans la proportion de 50% sur les frais restant à sa charge, soit une participation de 10%

Sur la totalité.

Télégrammes et avis d'appel.

Le Conseil Municipal décide de poster à l'NF la taxe que le destinataire de télégramme ou avis d'appel devra verser au porteur des dits messages.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mais et au sujet
ont signé tous les membres présents.

~~Denis~~
~~Mazier~~
~~Vulc~~

~~Gaudet~~
~~E. J.~~

~~Tard~~

~~Semonville~~
~~Jouvin~~